



## Fin de bail le 30 : clés restituées le 13 suivant

Par **miradil**, le **31/08/2013** à **20:26**

Etudiant loue chambre meublée chez l'habitant.

(Dépôt de garantie 2 mois de loyer)

Après ses examens, étudiant emporte ses effets personnels sans m'informer de son départ.

Ne se présente pas à la date de fin de contrat (30.06) pour effectuer l'état des lieux de sortie ni pour restituer les clés.

Téléphone le 8.07 pour demander le solde de son dépôt de garantie : je ne demande pas de loyer le dernier mois du contrat et le marque sur la quittance.

Passé 13 suivant pour rendre les clés, sans avoir le temps ni prévu de faire EDL (mais tout est ok).

Je calcule de restituer 13/30e, moins dépassement consommations d'eau sur la provision.

Est-ce correct et légal ?

Merci.

Par **HOODIA**, le **01/09/2013** à **08:19**

Pouvez vous prouver par un écrit de la remise des clefs le 13 (à défaut d'un EDL avec sa signature) ?

En tout état de cause la remise des clefs marque la fin de la location dans votre cas .... et la désinvolture du locataire de régler sur la garantie les 13 jours et la conso....

Par **miradil**, le **01/09/2013** à **09:25**

Etudiant entré dans appart le 13.07 puisque détenait les clés.

Je téléphonais. A attendu la fin de ma communication pour se manifester. M'a remis les clés en main propre avant d'aller faire la fête.

Par **janus2fr**, le **01/09/2013** à **17:50**

Bonjour miradil,

Vos messages seraient plus compréhensibles si vous rédigez des phrases complètes.

Merci.

Par **miradil**, le **01/09/2013** à **20:18**

Eh bien Janus2fr ! Je fais des efforts pour être succincte car on me reproche généralement et souvent de ne pas l'être... Autrement dit, il me manque aussi le discernement pour que mon message soit adapté au contexte... lorsque c'est vous qui le lisez.

J'ai appris depuis longtemps à accepter mes limites. Pouvez-vous faire de même pour chacun et utiliser vos compétences pour saisir le fond malgré une forme décevante.

Que dois-je clarifier ?

Par **janus2fr**, le **02/09/2013** à **07:01**

Bonjour (vous remarquerez déjà qu'un peu de politesse ne peut nuire !),  
Votre dernier message est parfaitement rédigé, c'est donc que c'est possible !

Avouez que commencer une question par :

"Etudiant loue chambre meublée chez l'habitant.",

il manque quelques mots pour que ce soit français.

Etre succinct et ne pas abreuver le lecteur de détails superflus n'empêche pas de faire des phrases entières, avec tous les mots...

Par **miradil**, le **02/09/2013** à **08:11**

Monsieur, S'il suffisait de politesse dans un forum destiné à de l'éclairage juridique pour que l'humanité progresse cela se saurait. Vous revendiquez de la politesse mais votre propos indique que vous êtes dépourvu du moindre respect envers autrui. S'il suffisait de croiser des donneurs de leçons de correspondance française pour obtenir une réponse à une question cela se serait vérifié ce matin. Monsieur vous n'avez sans doute rien de plus utile à faire de vos neurones carencées en vitamine Amicale.

Par **janus2fr**, le **02/09/2013** à **08:28**

Et pourtant, en vous inscrivant sur ce forum, vous en avez accepté les usages.

Les "bonjour" et "merci" en font partie et sont le moindre des respects envers les bénévoles qui donnent de leur temps pour répondre ici.

De la même façon qu'une rédaction correcte des messages, surtout pour un internaute qui en est capable par ailleurs...

Sur cents personnes qui viennent ici pour obtenir (gratuitement) des renseignements juridiques, une ou deux seulement ne font pas preuve de ce respect élémentaire. Sur ces une ou deux personnes, la moitié s'excuse lorsque un modérateur ou un bénévole lui en fait la remarque.

Et puis il y a l'autre moitié...